

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

**CONCESSIONS DE LOGEMENTS DE FONCTION AU GRAND ANNECY**

**Annexe - Liste des logements et emplois concernés**

| Emplois  | Type de mise à disposition   | Obligations liées à l'octroi du logement  | Type de logement       | Adresse du logement   | Propriétaire | Charges   |
|--|------------------------------|---|------------------------|---|--------------|---|
| Directeur Général  | Nécessité absolue de service | en application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat pour l'exercice de responsabilités comparables avec l'emploi de sous-préfet   | T5 (123,33 m2)         | 40 B Rue Centrale<br>Annecy-le-Vieux<br>74940 ANNECY              | Privé        | Exonération du paiement de charges en vertu de l'article 10 du décret du 9 mai 2012, en application du principe de parité avec les agents de l'Etat exerçant des responsabilités comparables (question écrite n°24134)  |
| Directeur du pôle établissements du CIAS   | Nécessité absolue de service | obligation juridique des directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées : gardes de direction et astreintes (article 2 du décret 2010-30 de la fonction publique hospitalière)<br>Mission de remplacement des directeurs en cas d'absence | T4 (80 m2)             | Les Vergers<br>4, Rue Guynemer<br>Annecy-le-Vieux<br>74940 ANNECY | CIAS         | Exonération du paiement de charges en vertu de l'application du décret 2010-30 du 08 janvier 2010 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, en application du principe de parité pour les personnels territoriaux de santé qui ont des contraintes identiques à ceux de la fonction publique hospitalière |
| Agent d'exploitation (service production, direction de l'eau)                          | COPA                         | astreintes d'exploitation et sécurité pour les sites de production de l'eau   | T2 (56,38 m2) + garage | 90, Avenue des Marquisats<br>74000 ANNECY                         | Grand Anancy | Charges incombant à l'agent   |
| Chargé de conduite des systèmes de production (service production, direction de l'eau) | COPA                         | astreintes d'exploitation et sécurité pour les sites de production de l'eau   | T4 (76,14 m2) + garage | 90, Avenue des Marquisats<br>74000 ANNECY                         | Grand Anancy | Charges incombant à l'agent   |
| Technicien usine (service production, direction de l'eau)                              | COPA                         | astreintes d'exploitation et sécurité pour les sites de production de l'eau   | T4 (76,14 m2) + garage | 90, Avenue des Marquisats<br>74000 ANNECY                         | Grand Anancy | Charges incombant à l'agent   |
| Responsable secteur méthodes (service production, direction de l'eau)                  | COPA                         | astreintes d'exploitation et sécurité pour les sites de production de l'eau   | T4 (76,14 m2) + garage | 90, Avenue des Marquisats<br>74000 ANNECY                         | Grand Anancy | Charges incombant à l'agent   |
| Chef de service travaux (direction des bâtiments)                                      | COPA                         | astreintes de sécurité : surveillance, gardiennage en vue de préserver les sites techniques situés au Nord de l'agglomération   | T4 (100m2) + cave      | 3240 route du Parmelan<br>74570 FILLIERE                          | Grand Anancy | Charges incombant à l'agent   |